



**Procès-verbal  
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES  
PARENTS de l'École \_\_\_\_\_ de la Clé-des-  
Champs \_\_\_\_\_**

N° de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS  
ÉCOLE \_\_\_\_\_ Clé-des-Champs \_\_\_\_\_**

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de parents tenue le  
8 septembre 2020 à 18 h 30,  
à l'école de la Clé-des-Champs.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Maude Ménard-Dunn, parent, PRÉSIDENTE du conseil d'établissement 2019-2020

Voir feuille en annexe

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT**

Michel Moreau, directeur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 45**

Michel Moreau, directeur, accueille les parents, constate le quorum et ouvre la séance. Il présente également sa vision de l'école et l'importance pour lui de la réussite des élèves et leur bien-être à l'école. De plus, il nous entretient sur divers sujets soit, le terrain de soccer synthétique, les travaux pour l'ascenseur, la vie scolaire en temps de pandémie et nous fait la présentation du projet éducatif de l'école.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **Lisange Racine** parent, et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée générale de parents soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **Michel Moreau**, directeur, et résolu :

QUE **Maude Ménard-Dunn**, préside l'Assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **Maude Ménard-Dunn**, parent, et résolu :

QUE **Michel Moreau**, agisse comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 20-21-001

AG # 20-21-002

AG # 20-21-003



## **Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École \_\_\_\_\_ de la Clé-des- Champs\_\_\_\_\_**

N° de la résolution  
ou annotation

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par **Sophie Harrisson**, parent, et résolu :

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale de parents du **11 septembre 2019** soit adopté tel que déposé.

AG # 20-21-004

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La présidente du conseil d'établissement, **Maude Ménard-Dunn**, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Copie de ce rapport sera transmis à la Commission scolaire.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des précisions sont demandées concernant le service de garde le matin. Il est mentionné que le service doit être rentable et que présentement le nombre de fréquentation ne justifie pas le service. La direction est à revoir les fréquentations et voir s'il maintient le service ou que celui-ci devra être interrompue avec un préavis aux parents utilisateurs.

#### **7. ÉLECTIONS**

##### **7.1 ADOPTION DE RÈGLES D'ÉLECTIONS**

Il est proposé par **Marie-France Côté** que les votes soient tenus à main levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AG # 20-21-006

##### **7.2 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS**

Il est proposé par **Michel Moreau**, et résolu :

QUE **Maude Ménard-Dunn**, agisse comme présidente d'élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 20-21-007

##### **7.3 NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS**

Il est proposé par **Nicolas Nadeau**, et résolu :

Il est résolu :

QUE **Lisange Racine** et **Mélie Cotnaréanu** agissent comme scrutateur/trice.

AG # 20-21-008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## **Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École \_\_\_\_\_ de la Clé-des- Champs\_\_\_\_\_**

N° de la résolution  
ou annotation

### **7.4 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La présidente d'élections informe qu'il y a 3 postes vacants réservés aux parents au sein du conseil d'établissement de l'école pour un mandat de 2 ans.

Nous procédons aux candidatures :

Michelle Reginster se propose comme candidat ;

Il est proposé par Maude Ménard-Dunn, parent, la candidature de Lisange Racine qui accepte ;

Il est proposé par François Desaulniers, parent, la candidature de Maude Ménard-Dunn qui accepte ;

Il est proposé par Maude Ménard-Dunn, parent, la candidature de François Desaulniers qui refuse ;

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, et que ceux-ci acceptent le mandat, les personnes suivantes sont élues par acclamation.

**Michelle Reginster, Lisange Racine et Maude Ménard-Dunn** sont élues aux postes de représentants des parents au sein du Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **7.5 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES PARENTS AU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

La présidente de l'assemblée informe qu'il y a lieu d'élire un représentant des parents au Comité de parents de la Commission scolaire et possibilité d'élire un substitut à ce représentant.

Ces représentants doivent être membres du conseil d'établissement.

**Sébastien Goyer** se propose pour combler le poste de représentant et **Maude Ménard-Dunn** se propose pour combler le poste de substitue.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, il est proposé et résolu que ceux-ci soient élus par acclamation aux postes de représentants des parents au Comité de parents de la Commission scolaire pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : FORMATION**

Il est proposé par **Benoît Mc Connell**, parent, et résolu :

Qu'un organisme de participation de parents soit formé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 20-21-009

AG # 20-21-010

AG # 20-21-011



# Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École \_\_\_\_\_ de la Clé-des- Champs\_\_\_\_\_

N° de la résolution  
ou annotation

## ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : ÉLECTION DES MEMBRES

Les parents suivants présentent leur candidature pour faire partie de l'organisme de participation de parents, savoir :

Listes des membres :

Sohie Harrisson  
Maude Ménard-Dunn  
Marie-France Côté  
Nicole Villiger  
Claudia Noiseux  
Jordan Miller  
Méliane Cotnaréanu

AG # 20-21-012

Il est proposé par **Lisange Racine**, parent, et résolu :

QUE les personnes ci-haut mentionnées soient élues membres de l'organisme de participation de parents pour une durée de 1 an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction de l'école informe l'Assemblée que la première rencontre du Conseil d'établissement se tiendra le 14 **septembre 2020** à 18 h 30, à l'école.

## 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 35.

AG # 20-21-013

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par **Sébastien Goyer**

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Le président d'Assemblée

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Le directeur